

pale est de revêtir d'une mélodie appropriée le texte liturgique proposé à l'intelligence des fidèles, ainsi sa propre fin est d'ajouter à l'efficacité de ce même texte, en sorte que les fidèles soient, par ce moyen, plus facilement portés à la dévotion et se disposent mieux à recevoir les fruits de grâce obtenus par la célébration des Saints Mystères.

2.— La musique sacrée doit donc posséder au plus haut degré les qualités qui sont le propre de la liturgie : la sainteté et l'excellence de la forme, d'où naît spontanément son troisième caractère, qui est l'universalité.

Elle doit être *sainte* ; donc exclure toute allure profane non seulement en elle-même, mais encore dans le mode d'exécution.

Elle doit être un *art véritable* ; il n'est pas possible, s'il en était autrement, qu'elle puisse avoir sur l'âme de qui l'écoute cette efficacité que l'Église avait en vue en lui donnant une place dans sa liturgie.

Mais elle doit être encore *universelle*, en ce sens que, tout en accordant à chaque nation le droit d'admettre dans les compositions musicales ecclésiastiques ces formes particulières qui constituent en quelque sorte le caractère spécifique de la musique qui leur est propre, ces diversités devront être de telle manière subordonnées aux caractères généraux de la musique sacrée, que personne de nationalité diverse ne puisse, à les entendre, éprouver une déplaisante impression.

II

GENRES DE MUSIQUE SACRÉE

3.— Ces qualités se rencontrent au suprême degré dans le chant grégorien, qui est, par conséquent, le chant propre de l'Église romaine ; le seul chant que lui aient transmis les anciens, qu'elle a conservé soigneusement au cours des siècles dans ses manuscrits liturgiques, qu'elle présente aux fidèles